



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 12260

Texte de la question

Mme Danièle Bousquet souhaite attirer l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur le poids des cartables des élèves en primaire et surtout au collège. En effet, un élève de sixième, pesant environ 30 kilogrammes, doit porter en moyenne 7 kilogrammes tous les jours, auxquels s'ajoute parfois la charge d'un sac de sport. Ce poids manifestement excessif est régulièrement constaté ; son effet néfaste sur la santé des enfants, en pleine période de croissance, est avéré. Malheureusement, la question reste toujours d'actualité. Aussi souhaite-t-elle connaître les mesures concrètes qui peuvent être envisagées pour remédier à ce problème dès la rentrée prochaine.

Texte de la réponse

La volonté d'alléger le poids des cartables s'est traduite dès 1995 par la publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale du 26 octobre d'une note de service intitulée « poids des cartables ». Cette note proposait aux membres de la communauté éducative de mettre en oeuvre des modalités concrètes pour réduire le poids des cartables qui ne devrait pas dépasser 10 % du poids moyen des élèves. L'instruction ministérielle datée du 25 août 1997 a rappelé l'attention des principaux de collèges sur le poids excessif des cartables et leur a demandé de mettre en oeuvre des mesures simples de nature à faciliter la vie quotidienne des élèves dans ce domaine. Il leur est instamment demandé de veiller « à limiter les demandes de fournitures scolaires aux strictes nécessités pédagogiques », de réduire « au maximum les déplacements des élèves au sein de l'établissement » et « de leur permettre de disposer de casiers individuels fermant à clé ». De nombreux établissements se sont déjà engagés dans une réflexion sur ce sujet ou des solutions ont été trouvées afin d'améliorer de façon sensible les conditions de vie des élèves. Des efforts doivent encore être accomplis en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative notamment au sein du conseil d'administration, qui rassemble tous les partenaires susceptibles d'examiner les solutions pratiques qui peuvent être mises en oeuvre et qui s'adaptent au mieux au contexte local.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12260

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 1998, page 1746

Réponse publiée le : 26 octobre 1998, page 5903